

2 - CONFIRMER LA FONCTION DE DÉVELOPPEMENT DES LIENS SOCIAUX DES ÉQUIPEMENTS D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

2.2 - Valoriser et consolider l'expertise des structures d'animation de la vie sociale dans la création de lien social sur les territoires

PA 2.2.1 - AFFIRMER LE RÔLE STRUCTURANT DES CENTRES SOCIAUX ET ESPACES DE VIE SOCIALE DANS L'INCLUSION DES PUBLICS, LA PRÉVENTION DE L'ISOLEMENT ET DES RUPTURES DE LIENS SOCIAUX

DIAGNOSTIC

On observe un isolement croissant de certaines catégories de populations, imputable à des freins économiques, sociaux ou culturels : seniors, primo-arrivants, publics précaires, familles monoparentales, jeunes en difficultés d'insertion, etc. Cet isolement a été exacerbé par la crise sanitaire.

DÉFINITIONS ET PRINCIPES D'ACTION

La création de lien social est inscrite dans les finalités des structures d'animation de la vie sociale telles que la Cnaf les définit. Chaque structure de l'animation de la vie sociale, quelle que soit sa taille, les particularités de son territoire d'implantation et son projet social, poursuit trois finalités de façon concomitante :

- L'inclusion sociale et la socialisation des personnes ;
- Le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire ;
- La prise de responsabilité des usagers et le développement de la citoyenneté de proximité.

Ces trois finalités visent à répondre aux besoins sociaux fondamentaux.

Il s'agira de rendre visible et de faire reconnaître par les partenaires institutionnels le rôle des structures AVS autour du lien social dans l'inclusion des publics, la prévention de l'isolement et de la rupture des liens sociaux. Il s'agira d'identifier et d'aider à la compréhension des méthodes déployées et des finalités portées par ces structures.

PUBLICS ET TERRITOIRES

- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale de la Métropole de Lyon et du Conseil départemental du Rhône

PILOTAGE / COORDINATION

- ➔ Caf du Rhône dans le cadre du suivi des centres sociaux et espaces de vie sociale et dans le cadre du partenariat avec les communes : conventions tripartites, CTG, Politique de la ville.

PARTENAIRES IMPLIQUÉS

- ➔ Fédération des centres sociaux du Rhône
- ➔ Centres sociaux et espaces de vie sociale
- ➔ Acteurs des recherches actions sur l'utilité sociale
- ➔ Club technique régional (CTR) AVS

RESSOURCES ET FINANCEMENTS

- ➔ Financements Caf, communes, politique de la ville, Métropole de Lyon, MSA, Carsat

ACTION 1

- ➔ Consolider les outils de présentation et de valorisation des structures AVS, en lien avec la Fédération des centres sociaux du Rhône.

ACTION 2

- ➔ Utiliser les instances partenariales (dialogues de gestion, conventions tripartites, comités des financeurs, instances de la Politique de la ville), pour affirmer le rôle des structures dans la création de lien social, et le mettre en avant.

ACTION 3

- ➔ Appuyer et diffuser les outils et démarches de valorisation de l'utilité sociale mis en place par les structures AVS.

ÉCHÉANCES

- ➔ Actions 1 et 2 : 2022 à 2026
- ➔ Action 3 : 2023 à 2026

RÉSULTATS ATTENDUS + INDICATEURS D'ÉVALUATION

- Sensibilisation efficace des partenaires institutionnels aux missions des structures AVS : ils les interpellent et ou les sollicitent sur les questions d'inclusion et de cohésion sociale sur leurs territoires.
- Reconnaissance par les partenaires institutionnels de la dimension d'animation globale portée par les projets sociaux et familles.
- Nombre de structures AVS intégrées dans les coordinations territoriales de veille sociale lorsqu'elles sont existantes.
- Existence d'outils de présentation et de valorisation des structures AVS et de leur utilité sociale.
- Nombre de projets sociaux intégrant des critères d'évaluation d'utilité sociale.
- Nombre de conventions tripartites signées.